



Sarkozy veut plus de place pour la sécurité privée

POLICE

Visé par l'Élysée, le livre blanc de Michèle Alliot-Marie accorde au secteur privé un statut de partenaire qui augure de nouvelles formes de coopération avec la police.

LES VIGILES, agents de filtrage des aéroports et autres cerbères des sociétés de surveillance reviennent en grâce au ministère de l'Intérieur. « *Le temps est venu de reconnaître la place du secteur privé dans la protection de nos concitoyens* », écrit Michèle Alliot-Marie dans un livre blanc sur « *la participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe* »,

qu'elle dévoilera lundi à Paris. Ce document, auquel *Le Figaro* a eu accès, est préfacé par le président de la République en personne.

On y découvre que la France n'est pas la terre de répression que certains imaginaient. Elle compte ainsi 379 policiers et gendarmes pour 100 000 habitants, contre 360 en moyenne dans l'Union (voir notre infographie). L'Italie, l'Espagne et la Grèce la devancent de loin en termes d'effectifs publics. Et si l'on y additionne les privés, la France recule encore dans le classement, avec 567 agents au total pour 597 en moyenne en Europe. Tandis que la Hongrie devient championne toutes catégories de l'action

sécuritaire, avec 1 % de sa population travaillant dans la police ou les sociétés de surveillance.

Fruit de trois mois d'enquête de l'Institut national de hautes études de sécurité (Inhes), épaulé par la Confédération européenne des services de sécurité (Coess) qui regroupe 30 fédérations nationales, ce livre blanc réévalue à la hausse le poids des privés en Europe : 1,7 million de personnes employées par 50 000 entreprises, brassant 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, pour les seules activités de surveillance humaine.

À l'heure où la France s'engage dans une Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui devrait lui faire perdre plusieurs

milliers de policiers d'ici à 2012, « *cette étude ouvre une ère nouvelle dans la relation public-privé* », se félicite Claude Tarlet, vice-président du syndicat européen des sociétés de sécurité privée. Nicolas Sarkozy parle même de « *coproduction* » de sécurité à terme.

Le meilleur côtoie le pire

Sous sa double casquette de chef de l'État et de président de l'Union, il acte que « *la demande et l'offre de sécurité se font plus pressantes et exigeantes, en raison de l'espace laissé par la réduction nécessaire des dépenses des États* ». L'acteur public n'a donc plus les moyens d'assumer seul sa mis-

sion. Mais le renforcement du partenariat avec le privé ne se fera pas à n'importe quel prix.

L'hôte de l'Élysée appelle d'abord à « *organiser ce secteur* ». Selon lui, « *l'harmonisation des législations nationales en une législation européenne de la sécurité est indispensable* ». Et MAM d'en fixer le cadre : « *formation* » et « *déontologie* ». Car le meilleur côtoie le pire dans la jungle des sociétés de surveillance, certaines se muant en véritables officines, d'autres employant même des vigiles au casier judiciaire bien rempli.

La ministre entend aussi mettre en place un Conseil économique de sécurité, pour l'éclairer sur

les risques à couvrir dans les années à venir.

Pierre Monzani, le directeur de l'Inhes, s'est déjà lancé, avec ses équipes, dans le recueil des bonnes pratiques. Entre les excès suédois, où les privés outrepassent parfois leurs pouvoirs en contrôlant l'alcoolémie des passagers sur les ferries, et ceux de la Slovaquie, noyauté par les anciens agents de l'État, la France cherche sa voie.

Dans les dix ans qui viennent, avec 200 000 effectifs au total, le nombre de privés dans l'Hexagone sera équivalent à celui des policiers et des gendarmes réunis. L'insécurité ne connaît pas la crise.

JEAN-MARC LECLERC